

Secrétariat Général du gouvernement

Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie
19 Avenue du Maréchal Foch
BP M2- 98849 Nouméa Cedex

Nouméa, le 06 MAR. 2018

La directrice

à

N° CS18-3700- **62** /DENC
Affaire suivie par Alain HUARD

Mesdames les directrices et monsieur le directeur
des écoles bilingues
S/C de mesdames les inspectrices et messieurs les
inspecteurs de l'enseignement primaire,

Circulaire 2018 relative à l'enseignement en école bilingue :

Le gouvernement, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Educatif de la Nouvelle-Calédonie, a pour ambition d'ouvrir l'école calédonienne sur la région Océanie et sur le monde. Préparer les élèves aux échanges dans la zone Pacifique où la langue anglaise est très présente et, au-delà, les outiller pour qu'ils puissent communiquer aisément dans un contexte de mondialisation accrue, représentent deux enjeux d'avenir incontournables pour la Nouvelle-Calédonie. La création des écoles bilingues relève de cette volonté d'ouverture culturelle. Elles ont pour principale mission de garantir les acquis fondamentaux pour tous les élèves tout en développant leurs compétences langagières en anglais.

A la rentrée 2018, six écoles font partie des « écoles bilingues en Nouvelle-Calédonie » :

- L'école primaire Frédéric SURLEAU à Nouméa.
- Le groupe scolaire Jacques CLAVEL et l'école élémentaire Louis-Henri GALINIE au Mont Dore.
- L'école primaire Frédéric-Louis DORBRITZ à Dumbéa.
- L'école élémentaire Robert ABEL et l'école maternelle PAITA SUD à Païta.

Dans ces écoles, les enseignements sont dispensés respectivement en anglais et en français. Pour les enseignants, il ne s'agit pas d'enseigner l'anglais, qui reste toutefois inscrit comme une discipline à part entière dans les programmes de l'école élémentaire, mais d'enseigner en anglais une partie des disciplines. Dès lors, des questions d'ordre pédagogique se posent notamment en termes d'organisation et de répartition horaires. La présente circulaire définit un cadre pour faciliter et harmoniser les pratiques des différentes équipes enseignantes.

Parité horaire :

Par principe, les enseignements sont assurés pour moitié du temps en français et en anglais.

Par conséquent au cycle 2, l'éducation physique et sportive, les enseignements artistiques, l'instruction civique et morale (mis à part par exemple les symboles de la République française), questionner le monde ainsi qu'une partie des mathématiques sont enseignés en anglais.

Au cycle 3, l'éducation physique et sportive, les enseignements artistiques, l'instruction civique et morale (mis à part par exemple les symboles de la République française), la géographie, les sciences et la technologie, une partie des mathématiques sont enseignés en anglais.

Au cycle 1, tout comme à l'école élémentaire, il convient le plus possible de se rapprocher du principe de la parité horaire.

Evaluation des acquis des élèves :

Les élèves sont évalués en mathématiques et en français comme dans toutes les écoles de la Nouvelle-Calédonie. L'objectif premier assigné aux écoles bilingues est de **garantir les apprentissages fondamentaux pour tous les élèves**.

La délibération n°191 du 13 janvier 2012 précise que l'évaluation des compétences des élèves ayant suivi un enseignement bilingue s'effectuera en anglais et en français.

Concernant les évaluations en langue anglaise, il convient d'éviter de demander aux élèves des rédactions, il est préférable sur ce plan de privilégier les QCM par exemple.

Pour l'évaluation de l'anglais, le niveau A1 du CECRL (cadre européen commun de référence pour les langues) sera atteint au cours de la scolarité à l'école élémentaire et on tendra si possible vers le niveau A2 (compétences orales), au moins pour certains des élèves en fin de CM2. Au cycle 1, l'évaluation des compétences en anglais devra s'effectuer dans l'esprit d'un cahier de réussites et de progrès.

Organisation des emplois du temps :

1^{er} cas, tous les enseignants de l'école sont bilingues : 1 maître pour 1 classe qui assure l'enseignement en 2 langues. L'organisation des apprentissages se conçoit :

- Par une alternance de séances ou de demi-journées en anglais/français pour les 3 cycles.
- Par une alternance de journées en anglais/français au cycle 1.

2^{ème} cas, dans l'école, il n'y a pas suffisamment d'enseignants bilingues. Il y a besoin d'enseignants en français et d'enseignants en anglais : 2 maîtres pour deux classes. Chacun d'entre eux se partage l'enseignement dans une langue dans chacune des deux classes. Les enseignements assurés sur une semaine entière (alternance d'une semaine en anglais et d'une semaine en français) sont à proscrire. L'organisation des apprentissages se conçoit par une alternance de demi-journées voire de demi-matinées pour les petites sections en anglais/français.

L'organisation préconisée est la suivante :

Organisation des enseignements		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Alternance de demi-journées anglais/français (2 profs / 1 classe)	Matin	français	anglais	anglais	français	anglais
	après-midi	anglais	français		anglais	français
Alternance de demi-journées anglais/français (1 prof / 1 classe)	matin	français	français	anglais	français	français
	après-midi	anglais	anglais		anglais	anglais

Prise en compte des élèves en difficulté :

La difficulté scolaire est présente dans toutes les classes. La différenciation pédagogique est la seule réponse à apporter au sein des classes. Le DESED peut intervenir si nécessaire avec une vigilance accrue pour ces élèves en école bilingue. Des solutions pourront être étudiées au cas par cas.

Les progressions dans les apprentissages :

Des temps de concertation pris sur les conseils de cycles doivent permettre d'établir pour chaque cycle une répartition des apprentissages par niveau. Des propositions de répartition de l'enseignement de l'anglais sont mises en ligne sur l'espace de ressources.

Les missions des locuteurs au sein des écoles :

Le premier objectif de la participation des locuteurs aux activités d'enseignement est d'œuvrer pour la réussite des élèves tant dans le domaine de l'apprentissage de l'anglais que dans les autres domaines d'apprentissage de l'école primaire.

Ils sont invités à toutes les réunions de travail des écoles et de l'établissement.

Afin d'éviter la confusion des rôles, l'enseignant titulaire :

- reste le responsable pédagogique de la classe et définit les modalités d'organisation de l'enseignement de l'anglais en partenariat avec le locuteur,
- définit la pédagogie, la fréquence et les horaires des séances,
- situe la place de la méthode ou des manuels employés,
- prévoit des temps de préparation des séances et recherche un équilibre et une complémentarité entre les différentes interventions,
- constitue les groupes d'élèves par atelier permettant à tous les élèves d'une même classe de bénéficier successivement et en groupes restreints de contenus variés,

- veille à ce que le contenu des séances, qui doit être adapté aux possibilités cognitives des élèves, soit aussi en adéquation avec le projet de l'établissement, le socle commun des connaissances et des compétences, le CECRL et les programmes de la Nouvelle-Calédonie.

Les locuteurs sont amenés à intervenir auprès de tous les groupes d'enfants selon un rythme, une périodicité et une organisation définis au préalable par l'équipe enseignante en fonction d'une stratégie de classe, de cycle ou d'établissement.

Le locuteur prioritairement :

- sensibilise les enfants à une écoute fine de la langue anglaise,
- leur apporte un véritable « bain de langue »,
- favorise les prises de parole et les interactions entre élèves en langue,
- apporte le vocabulaire et les structures langagières aux élèves en amont ou en complément des séances réalisées par l'enseignant,
- peut co-intervenir avec l'enseignant au sein de la classe,
- augmente significativement le temps d'exposition et d'expression en anglais.

Les locuteurs, personnes-ressources, sont porteurs d'une culture anglo-saxonne authentique. Ils proposent une autre forme d'approche qui enrichit l'enseignement et conforte les apprentissages conduits par l'enseignant de la classe.

Ils ne se substituent pas à l'enseignant mais peuvent être source de propositions, y compris pour l'élaboration de supports et de matériels.

En fin d'année scolaire, une évaluation pédagogique des actions des locuteurs sera conduite par les équipes pédagogiques des établissements et la direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie.

Cette évaluation s'appuiera notamment sur un rapport d'activité fourni par chacun des locuteurs et d'un bilan renseigné par les directeurs en collaboration avec le corps enseignant. Ce rapport d'activité sera transmis à la direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie par chaque directeur d'école.

La place du français dans les cours donnés en anglais :

Il faut absolument éviter la traduction systématique (cela empêche l'élève de solliciter des compétences de compréhension en langue anglaise, car inconsciemment il attendra la traduction), il faut également éviter de passer continuellement de l'anglais au français et vice versa (cela engendre un « franglais » qui n'est pas pertinent).

Une courte mise au point en français peut être faite en fin de séance (« Qu'avez-vous retenu aujourd'hui ? Qu'avez-vous appris lors de cette séance ?... »). Des ouvrages français traitant des sujets étudiés en anglais seront mis à disposition des élèves, afin qu'ils puissent retrouver en français sur un temps différé ce qu'ils ont étudié en anglais.

Une courte trace écrite en anglais avec schéma, dessin ou illustration est à privilégier.

Les références affichées et les traces écrites mixées (sur lesquelles figurent des écrits à la fois en anglais et en français) sont à proscrire.

Le contenu des cours d'anglais (≠ des cours en anglais) :

Les horaires d'anglais inscrits aux programmes (1h30 hebdomadaire dans les classes élémentaires) seront plus consacrés à la structuration des phrases et à l'acquisition de règles grammaticales (ordre syntaxique dans la question, place de l'adjectif par exemple...).

Le vocabulaire étudié lors des cours d'anglais est en rapport avec les séances des autres champs disciplinaires.

Les ressources pédagogiques :

Un espace «ressources» a été mis en place suite au regroupement du 4 octobre 2017 : «Ressources écoles bilingues» sur Alfresco.

Le gestionnaire du site est M. Fabien Boulnois : fabien.boulnois@gouv.nc

Il est le seul à bénéficier de l'habilitation pour gérer les comptes des enseignants.

En début d'année, il est contraint de supprimer les comptes enseignants de l'année précédente et de créer ceux de la nouvelle année. Pour permettre cette procédure, il est demandé :

1. **Aux directeurs** de lui transmettre par mail le plus tôt possible la liste des enseignants qui doivent comporter les noms-prénoms et les adresses mails provinciales valides.
2. **Aux enseignants** de se connecter une première fois pour ouvrir les droits à l'accès de cet espace de ressources. Pour cela chaque enseignant reçoit par mail une invitation à se connecter sur Alfresco avec un mot de passe provisoire qui peut être changé.

La consultation et le dépôt des documents sont libres : c'est avant tout un espace d'échanges et de travail.

Un « pas à pas » pour accéder à cet espace ressources réservé aux écoles bilingues se trouve en annexe de cette circulaire.

La Directrice de l'Enseignement
de la Nouvelle-Calédonie



Yolande VERLAGUET